



COMITE SYNDICAL
MERCREDI 17 JANVIER 2001
CONSEIL GENERAL
SALLE 26
17H30

PRESENTS :

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- Madame Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de Saint-Auban.
- Monsieur Roger DUHALDE, Vice-Président du CG, Maire de Mougins.
- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-levens.
- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-Président du CG, Maire de Bouyon.
- Monsieur Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes,
- Madame Josette DALMASSO, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.

ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Monsieur Olivier BETTATI, Conseiller Général.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Paul OLLIE, Conseiller Général.



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CESAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS : suite

- Monsieur Henri PRICCO, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebilliere.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cagnet.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Monsieur Gérard MICHEL, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Madame Dominique FLAVIN-COHEN, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Catherine FAVARO, Conseillère Municipale de Clans.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Danièle GASTALDI, Adjoint au Maire de Vadeblore.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de St-Sauveur.
- Madame Dominique LEMASSON, Conseillère Municipale de Roquebillière.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.
- Madame Elisabeth RAVEL-TOLLARDO, Conseiller Municipal de Guillaumes.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- Madame LEGENDRE, Directeur Général Adjoint du Conseil Général,
- Monsieur SAMBUCCHI, Chef du Service Culturel du Conseil Général,
- M. TREHIN, Payeur Départemental.
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- M. VANDAMME, Directeur Adjoint de l'E.D.M.A.M.,
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

EXCUSES :

- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Jean SENECA, Adjoint au Maire de Breil-sur-Roya.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ COTISATIONS
- 2/ BUDGET PRIMITIF 2001
- 3/ DECISION MODIFICATIVE
- 4/ REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SYNDICAT
- 5/ MODIFICATIONS DE POSTES
- 6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS EUROPEENNES
- 7/ MATERIEL A REFORMER
- 8/ ACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE
- 9/ QUESTIONS ORALES (néant)
- 10/ QUESTIONS DIVERSES

M. Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17H30 en remerciant les membres présents.

1/ COTISATIONS DES ELEVES 2001

T A R I F S Année scolaire 2001/2002		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	1 430 F	2 919 F	3 470 F
		(218 E)	(445 E)	(529 E)
* B	COURS COLLECTIFS ENFANTS : 879 F (134 E) ou Instrument supplément		D	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 1 430 F (218 E)
C	Atelier Vocal ou Atelier supplémen.	551 F (84 E)	Des frais de dossier d'un montant de 164 F soit 25 Euros sont à ajouter à la cotisation.	

* Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B :
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...
Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers

Tarif des prêts d'instrument : 492 F soit 75 Euros pour la 1ère
année et de 715 F soit 109 Euros pour la 2ème année.

COMMUNES : 2 040 F par an et par enfant inscrit en Janvier 2001.
(311 Euros) 2 040 F par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

M. BRUN signale que des parents d'élèves sollicitent un tarif
étudiant. Les membres du Comité approuvent et décident qu'un tarif
étudiant représentant 70 % du tarif adulte soit appliqué aux élèves
étudiant sur justificatif.

M. MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette, propose qu'un
courrier signé du Président soit adressé à l'ensemble des communes
afin d'informer les Maires sur la mise en place de ces nouvelles
dispositions.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ BUDGET PRIMITIF 2001

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour
l'année 2001 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article
par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à
l'unanimité de voter le budget primitif 2001 du Syndicat qui se
présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 650 000 F
	Investissement	110 000 F
	Total	7 760 000 F

RECETTES :	Fonctionnement	7 650 000 F
	Investissement	110 000 F

Total	7 760 000 F
--------------	--------------------

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est demandé que soit effectué un rapport sur le nombre de kilomètres et sorties des véhicules de service nécessaires aux enseignants en cas de pannes de leurs véhicules personnels. S'il est envisagé de changer les véhicules de service, le Président propose d'en discuter à l'occasion d'un prochain Comité Syndical.

3/ DECISION MODIFICATIVE 2000

Le Président indique que les crédits inscrits au compte 67 (compte d'ordre) ont été dépassés compte tenu d'un nombre important de vente de matériels au cours de l'année 2000.

En conséquence il propose un transfert de crédits du compte 6411 aux comptes 673 et 675 et d'ouvrir les crédits ci-après par autorisation spéciale :

- Débit : compte 64111 : 40 000 F (frais de personnel)
- Crédit : compte 673 : 10 000 F (titres annulés)
compte 675 : 30 000 F (immobilisations cédées)

APPROUVE A L'UNANIMITE

4/ REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SYNDICAT

Le Président rappelle que depuis plusieurs années, il a une demande émanant des professeurs pour l'attribution d'une prime d'orientation et suivi des élèves (I.S.O.E.), prime octroyée dans tous les conservatoires de musique. Cette indemnité serait une manière de récompenser la qualité du travail fourni tout au long de l'année par les enseignants.

Le Comité en date du 25 octobre 2000 a approuvé la mise en place de cette indemnité.

Il signale également qu'il a une demande de la part du personnel administratif de l'Ecole Départementale composé d'une Chargée de Mission, de deux agents administratifs et d'un agent d'entretien.

La loi du 28 novembre 1990 a modifié les dispositions initiales de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en précisant que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'état.

M. BRUN informe les membres du Comité qu'il s'est rapproché de la Direction des Ressources Humaines du Conseil Général des Alpes-Maritimes afin de travailler sur le régime indemnitaire pouvant être octroyé aux agents du Syndicat Mixte et son aspect réglementaire.

Le Président propose d'affecter aux agents 50 % des taux moyens en précisant que ces taux seront révisables chaque année par délibération du Comité Syndical.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ MODIFICATION DE POSTE

a) Transformation de poste :

Le Président indique que pour nécessité de service, le Syndicat a embauché un enseignant de violon à mi-temps, or ce poste n'existe pas dans la nomenclature des postes ouverts par le Comité Syndical.

En conséquence, il propose de transformer le poste à temps partiel d'ATSEA de saxophone-jazz non pourvu en un poste à temps partiel d'ATSEA de violon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

b) Rémunération du Directeur :

Le Président rappelle l'indice du Directeur Général et informe qu'il a une demande d'augmentation pour 2001.

Après discussion, les membres du Comité décident pour cette année de maintenir la rémunération du Directeur Général sans aucune augmentation.

APPROUVE AVEC UNE ABSTENTION

c) Rémunération du personnel occasionnel :

Le Payeur indique qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

6/ DEMANDES DE SUBVENTION EUROPEENNE

a) Communes éligibles "Manifestations musicales"

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement du service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale s'est accru au cours de l'année 2000 par l'organisation de manifestations musicales de qualité dans tous les centres d'enseignement.

En conséquence, le Président propose de reconduire la demande de subvention 2000 pour 2001 et de solliciter l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à 410 000 F.

Communes en phase transitoire "Manifestations Musicales"

Le Président propose de solliciter pour 2001 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à 130 000 F pour 2001.

M. BRUN propose, si les subventions sont accordées, de faire réaliser de nouvelles affiches annonçant les concerts et demande qu'un comité d'élus soit désigné afin de donner leurs avis.

b) Communes éligibles "M.I.M.S."

Le Président propose de solliciter pour 2001 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 272 000 F dont le recrutement d'un agent supplémentaire à partir de septembre 2001.

Communes en phase transitoire

Le Président propose de solliciter pour 2001 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 51 000 F.

c) Communes en phase transitoire "Valorisation des orgues historiques de la Roya-Bévéra"

Le Président indique à l'Assemblée que les Vallées de la Roya-Bévéra possèdent un patrimoine d'une grande richesse en orgues. Mieux faire connaître ses orgues, mettre en lumière leur originalité en créant la "Route des Orgues Historiques" est le projet que s'est fixé l'Ecole Départementale, suite logique de la politique de restauration, d'entretien et de valorisation entreprise par le Conseil Général des A.M.

Le projet consiste à créer un événement culturel et musical autour du patrimoine des orgues par l'organisation d'un **Festival International des Orgues Historiques** où le public serait sensibilisé par des expositions consacrées à une approche historique, musicologique et culturelle des orgues, des visites guidées et des concerts, par l'enregistrement des 6 instruments des Vallées de la Roya et Bévéra, par l'édition d'un ouvrage d'art qui recense les orgues historiques répertoriés de la Roya-Bévéra.

En conséquence, le Président propose de solliciter l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Valorisation des orgues historiques de la Roya-Bévéra" dont le montant est évalué à 250 000 F.

M. SAMBUCCHI tient à préciser que M. BRUN a déposé en Préfecture de Région des dossiers de demande de subvention tout à fait remarquables. Les services ont rarement vu des dossiers aussi bien réalisés de part leur présentation et dans le respect des délais impartis.

7/ MATERIEL A REFORMER (dossier non réalisé par M. DUBREUIL).

8/ ACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE

La commune de Valdeblore projette de créer une Académie Internationale de Musique durant les vacances de Pâques. Cette opération pourrait être réalisée avec le concours de l'Ecole Départementale de Musique.

Les membres acceptent la mise en place de cette Académie et chargent le Président de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9/ QUESTIONS ORALES : néant

10/ QUESTIONS DIVERSES

▪ **Prestations sociales à l'intention des Agents du Syndicat**

- Proposition d'organisation d'un Arbre de Noël pour les enfants des agents du Syndicat (coût 7 000 F).

- Proposition d'une avance pour achat de véhicule personnel nécessaire au service pour les agents du Syndicat (10 000 F).

Ces dossiers sont retirés de l'ordre du jour par le Président.

▪ **Affaire DUBREUIL**

Le Président informe les membres du Comité qu'il est envisagé de mettre à disposition M. DUBREUIL dès le mois de février au Conservatoire Municipal de Grasse qui en a fait la demande.

M. BRUN pose le problème de la gestion des dossiers en instance de M. DUBREUIL. Un changement en cours d'année peut provoquer des problèmes de dysfonctionnement.

Les membres du Comité proposent que ces dossiers non réalisés soient listés et que l'on décide si l'on peut les répartir sur d'autres agents. Ce transfert des charges de travail sera à débattre lors de concertations avec le Président.

M. BRUN fait part aux membres du Comité de l'avis de la Médecine Professionnelle et préventive qui a jugé M. DUBREUIL inapte à se déplacer dans les centres d'enseignement.

Il est décidé de se rapprocher de la Direction des Ressources Humaines et des Services Contentieux du Conseil Général afin de connaître les procédures à engager concernant cet agent.

▪ **Assédict**

La convention sera appliquée au 1er février 2001.

▪ **Inspection de contrôle de l'Ecole Départementale de Musique :**

Le Président indique qu'une Inspection de contrôle est prévue cette année scolaire. Les réunions de concertation avec l'ensemble du personnel se dérouleront de mars à avril, l'inspection étant programmée en mai 2001.

▪ **Manifestations musicales 2000/2001**

Diffusion du planning prévisionnel des manifestations musicales pour l'année scolaire.

▪ **Bilan de la rentrée scolaire 2000**

M. BRUN fait part d'un bilan stable avec un effectif de 700 élèves. On peut noter une diminution d'effectif dans le canton de Coursegoules et Saint Auban et un développement du centre d'enseignement de Valberg.

▪ **Interventions musicales en milieu scolaire 2000/2001**

Diffusion du planning des interventions musicales en milieu scolaire.

▪ **Examens de fin de cycle 2001**

Des réunions de travail sont programmées avec les professeurs et les dates des examens sont prévues :

- semaine du 19 au 24/03/2001 pour la formation musicale,
- semaine du 02 au 06/04/2001 pour les instruments.

▪ **Etat des élèves par commune d'origine : non réalisé.**

▪ **Etat des conventions signées**

Diffusion d'un état des conventions de mise à disposition des locaux pour l'année scolaire 2000-2001.

▪ **Echange musico-culturel France-Italie**

Du 19 au 22 avril 2001, des élèves de piano de la classe de M. Mark SOLE-LERIS partiront en Italie pour se produire en concert à Trento et Riva del Garda. En compagnie des élèves du Conservatoire National de Trento, ils visiteront les Dolomites et le Lac de Garde. En retour, les élèves italiens viendront visiter les Alpes-Maritimes et nous donner trois concerts.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance à 19H00.

Fait à Nice, le 19/02/2001

LE PRESIDENT,
Jean THAON
Conseiller Général

